## Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres des Commissions des outils d'évaluation

A.Gt 03-04-2000

M.B. 06-07-2000

Modification: A.Gt 06-02-01 (M.B. 16-03-01)

Le Gouvernement de la Communauté française

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, notamment les articles 19, 29, 38, 52 et 62 § 3;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 juin 1999 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Commissions des outils d'évaluation de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et à la diffusion des outils d'évaluation;

Vu les propositions du Conseil général de l'enseignement fondamental, du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire, des inspecteur généraux et de l'Administrateur général,

Arrête:

modifié par A.Gt 06-02-2001

**Article 1**er. - La Commission des outils d'évaluation relatifs aux socles de compétences est composée :

1° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de l'enseignement fondamental :

M. Didier Destatte:

M. André Govaerts:

M. Thierry Yliaens;

M. Philippe Alonso;

M. Christian Delory;

Mme Anne Wilmot;

Mme Martine Hendrickx;

Mme Arlette Bourgeois,

2° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

Mme M.-C. Adrianssens;

M. C. Lambot:

M. L. Jacob;

M. J.-P. Claeys;

M. Gabriel Bouillon;

M. André Petre;

M. Christian Pranger;

M. Michel Willem,

3° des trois représentants de l'inspection désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

Mme Arlette Bourgueil;

M. Jacques Paquay;

Mme Micheline Laurent.

4° du (de la) délégué(e) de l'Administration générale désigné(e) sur la proposition de l'Administrateur général :

Mme Martine Herphelin.

modifié par A.Gt 06-02-2001

- **Article 2.** La Commission des outils d'évaluation des Humanités générales et technologiques est composée :
- 1° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire:
  - M. F. Schiepers; M. L. Destrain;

  - M. Jean Urbain;
  - M. Jean-Pierre Lamblot;
  - M. Jean-Marie Demoustier;
  - M. Baudouin Duelz;
  - M. Eric Daubie:
  - M. Jean-Guy Noël,
- des deux représentants de l'inspection désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

Mme Monique Denyer;

M. Jacques Furnement,

3° du (de la) délégué(e) de l'Administration générale désigné(e) sur la proposition de l'Administrateur général : Mme Martine Herphelin.

- Article 3. La Commission des outils d'évaluation des Humanités professionnelles et techniques est composée :
- 1° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire : M. J.-L. Lion;

  - M. J.L. Dambiermont;
  - M. Thierry Francx;
  - M. Y. Demoulin;
  - M. Jean-Marie Demoustier:
  - M. Baudouin Duelz:
  - Mme Anne Jannes:
  - M. Jean-Guy Noël,
- 2° des deux représentants de l'inspection désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :
  - M. Abel Desmit:
  - M. Marc Guillaume,
- 3° du (de la) délégué(e) de l'Administration générale désigné(e) sur la proposition de l'Administrateur général :

M. Xavier Van Heesbeke.

- **Article 4.** Le présent arrêté produit ses effets le jour de sa signature.
- Ministres l'enseignement ayant l'enseignement secondaire dans leurs attributions sont chargés de l'exécution du présent arrêté.